

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 décembre 2023

SITES
D'EXPERIMENTATION
ZERO ARTIFICIALISATION
NETTE (ZAN) DANS LE
CADRE DU PARTENARIAT
ADEME, BANQUE DES
TERRITOIRES ET PÔLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre 2023 à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 15 décembre 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2023-49

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT – M. Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe ARMINJON - M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER - M. Denis MAIRE - M. Yves CHEMINAL - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M. Sébastien JAVOQUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI donne pouvoir à M. Denis MAIRE

• Délégués excusés :

M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON - M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINART-Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick

**ANTOINE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Catherine BRUN – M. Régis
PETIT – M. Benjamin VIBERT – M. Claude
MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane
VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI**

SITES D'EXPERIMENTATION ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ADEME, BANQUE DES TERRITOIRES ET PÔLE METROPOLITAIN

Vu la convention de partenariat 2023 – 2026 entre la Banque des Territoires et le Pôle métropolitain du Genevois français signée le 15 septembre 2023 ;

Vu la décision de financement de l'ADEME relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Vers des territoires « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter – Réduire – Compenser en date du 18 décembre 2022 ;

Vu la délibération CS2023-27 relative au vote du Budget supplémentaire en date du 22 juin 2023 ;

En septembre 2023, une nouvelle convention – cadre de partenariat pour la période 2023 – 2026 a été signée entre la Banque des Territoires et le Pôle métropolitain du Genevois français. Cette convention cadre vise à accompagner l'action du Pôle métropolitain en faveur de la transition écologique et comprend un accompagnement financier de 150 000 € sur trois ans pour soutenir l'approfondissement de la feuille de route opérationnelle du Pôle métropolitain en mettant l'accent sur les défis de la transition écologique.

La Caisse des Dépôts, investisseur de long terme, agit en faveur du développement économique du pays à travers 5 grands métiers dont l'un en faveur des territoires à savoir la lutte contre les fractures territoriales et les inégalités sociales grâce à sa Banque des Territoires essentiellement tournée vers la clientèle des acteurs publics locaux (collectivités locales, sociétés d'économie mixte, organismes de logement social, professions juridiques...).

Partenaire de confiance et de long terme, la Banque des Territoires accompagne les acteurs de tous les territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, au bénéfice de toutes les populations. La Banque des Territoires se fonde sur l'ambition d'assurer un meilleur service à ses clients et de développer plus encore l'utilité sociétale de ses missions. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale.

Afin d'accompagner les acteurs des territoires dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux, la Banque des Territoires propose à ses clients un continuum d'offre de services pour répondre à la spécificité de leurs besoins à chaque étape de leur projet : du conseil et de l'ingénierie en amont, de l'investissement, du financement, des services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, jusqu'à l'exploitation.

Dans le même temps, le Pôle métropolitain, lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME, a engagé un accompagnement des collectivités autour des enjeux de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN.

Dès septembre 2022, les premiers éléments d'analyse de la trajectoire de consommation foncière ont été livrés. Le diagnostic complet et finalisé à l'échelle du Genevois français et de ses huit intercommunalités membres a ainsi été livré par le groupement d'études, partagé et validé par les élus en amont du premier séminaire politique organisé le 24 avril 2023.

Sur ce fondement, une stratégie d'application de la trajectoire ZAN à l'échelle du pôle métropolitain a été retenue visant à rechercher les solutions de modulation interne au territoire pour réduire de 50 % la consommation d'espaces d'ici 2031 et à déterminer de nouveaux modes d'urbanisation et de développement adaptés au territoire permettant de diminuer l'artificialisation.

Un premier temps fort de restitution et de travail a été organisé le 24 avril 2023 en séminaire et avec le comité partenarial dans le cadre duquel :

- Un point sur l'actualité juridique a été effectué,
- Un panel d'outils développés par les partenaires locaux a été présenté,
- Des ateliers de travail visant à appliquer la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » autour de plusieurs situations tests (en zone d'activité économique, en tissu urbain pavillonnaire, pour l'accueil d'une infrastructure de mobilité, autour d'une gare) ont été organisés.

Par suite de cet évènement, un premier rapport de restitution de la stratégie et du plan d'actions a été remis par le groupement d'études en mai 2023.

Par ailleurs, les ateliers proposés lors de ce séminaire ont permis de préparer l'étude de huit sites d'expérimentation sur le territoire, qui ont fait l'objet de visites et d'un recueil des besoins entre le 30 mai et le 1er juin 2023. Ces huit sites couvrent des réalités différenciées du territoire et les contextes suivants de mise en œuvre du ZAN : site économique pollué, développement d'un quartier de gare, site de projet urbain à destiné à l'accueil d'habitations, mutation d'une zone d'activités, extension d'un centre, quartier en densification, développement d'une zone artisanale, enrichissement d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Energie-Climat portée par un Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu à la fois des défis de la transition écologique identifiés dans le dialogue entre le Pôle métropolitain et la Banque des territoires (performance énergétique, réduction de l'artificialisation des sols, mutations économiques, habitat, mobilités etc.) et des enjeux liés au « passage à l'opérationnel » des réflexions initiées dans le cadre de la démarche Zéro Artificialisation Nette, il apparaît opportun d'allouer le premier volet financier (50 000 €) de la convention avec la Banque des territoires au service des intercommunalités membres.

Conformément aux termes de la convention, des projets de financement pourront être proposés par le Pôle métropolitain à la Banque des territoires pour prolonger et opérationnaliser les démarches entreprises dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, autour de quatre axes prioritaires :

- La préservation des ressources notamment au regard de enjeux de transition énergétique et de biodiversité
- L'aménagement durable du territoire
- Les mobilités durables
- L'économie positive dans le cadre de l'accompagnement du nouveau pacte économique et de ses déclinaisons

Le Pôle métropolitain, en lien avec la Banque des territoires, recensera les demandes des EPCI, établira les modalités d'engagement du Pôle et de la Banque des territoires, en ingénierie, fonds propres, prêts, pour chacune des actions proposées. Chaque intervention fera l'objet d'un engagement spécifique des comités internes compétents au sein de la Banque des territoires et d'une convention d'application spécifique qui en déterminera les conditions.

A travers les axes cités précédemment, la Caisse des Dépôts :

- Pourra apporter une enveloppe annuelle de cofinancement d'ingénierie territoriale s'élevant à 50 000 € maximum. Après étude par les instances de la Caisse des dépôts, chaque projet pourra être financé dans la limite de 50% du reste à charge.
- Sera sollicitée 2 fois par an en mars et en octobre, pour engager les co-financements. Le Pôle métropolitain devra produire un tableau mis à jour faisant un état des lieux des co-financements des années passées, en cours et futures sur la durée de la convention.

La Caisse des Dépôts et Consignation apportera en priorité des cofinancements d'études sur des projets pour lesquels, potentiellement et dans un second temps, elle pourra intervenir en capital dans une logique d'investisseur ou en tant que prêteur.

Pour chaque sollicitation financière du Pôle métropolitain du Genevois français, l'intervention de la Caisse des dépôts sera subordonnée à l'éligibilité aux critères d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les actions ainsi engagées donneront lieu à des conventions d'application spécifiques pour leur mise en œuvre par le Pôle métropolitain du Genevois français ou par la Banque des territoires.

Dans une logique de solidarité territoriale au sein des intercommunalités membres du Pôle métropolitain, et selon les besoins identifiés au fil de l'eau, il est proposé que les modalités d'accompagnement financier des collectivités puissent être soit détaillées par une convention directe entre la collectivité et la Banque des territoires, soit faire l'objet d'une convention précisant les modalités d'accompagnement du Pôle métropolitain auprès de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale partageant les mêmes enjeux. Le Pôle métropolitain du Genevois français pourra également abonder financièrement, une ligne budgétaire ayant été inscrite à cet effet au budget en 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les principes de mise en œuvre de la convention cadre avec la Banque des territoires pour le premier volet financier, à hauteur de 50 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à recenser, en lien étroit avec la Banque des territoires, les demandes des collectivités membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à établir les conventions de financement relatives à chacun des projets ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités concernées, une participation financière telle que définie par la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 22/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

Le Président,
Christian DUPESSEY

